



Commission Locale de l'Eau du SAGE Ouest-Cornouaille

Compte rendu – Séance du 12 décembre 2022

Objet : Réunion de la CLE du SAGE Ouest-Cornouaille

Date : 12 décembre 2022 (14h30)

Lieu : Mairie de Plozévet

Participation : 12 membres dont 9 membres présents (P) et 3 membres représentés (R)

Collège	Membre		Présent	Absent	
Elus	Conseil régional	M. Loïc HENAFF		Excusé	
	Conseil départemental	Mme. Jocelyne PLOUHINEC		X	
	Etablissements publics de coopération intercommunale (EPCI)	M. Jean-Louis BUANNIC			X
		M. Christian LOUSSOUARN	R		
		Mme Christine ZAMUNER			X
		M. Michel BUREL	P		
		M. Philippe STEPHAN	P		
		M. Gilles SERGENT	P		
		M. Benoît LAURIOU			X
		M. Ronan KERVAREC	R		
	Syndicat Mixte du SAGE Ouest-Cornouaille (OUESCO)	M. Jean-Paul COZIEN	P		
M. Éric JOUSSEAUME		P			
	M. Yves KERISIT	P			
Usagers	Chambre d'agriculture du Finistère	M. Patrick TANGUY	P		
	Chambre de commerce et d'industrie métropolitaine Bretagne Ouest	M. Pascal BELLOCQ		X	
	Fédération du Finistère pour la pêche et de protection du milieu aquatique	M. Alain TREGUER		Excusé	
	Associations de protection de l'environnement	M. Bernard TREBERN	P		
	Associations de consommateurs	/			
	Représentant des producteurs d'électricité	M. Pierre-Marie BILIEN		X	
	Représentant des propriétaires fonciers	M. Tanguy KERNOA		X	
	Comité régional de la conchyliculture de Bretagne Sud	M. Kevin WAY		Excusé	
Comité régional des pêches maritimes et des élevages marins	M. Lenny GOUEDIC		Excusé		
Etat	Le Préfet coordonnateur du bassin Loire-Bretagne ou son représentant		R		
	Le Préfet du Finistère représenté par le directeur départemental des territoires et de la mer du Finistère		P		
	Un représentant de l'Agence de l'eau Loire Bretagne			Excusée	
	Le Directeur de l'unité départementale de l'Agence régionale de Santé			Excusée	

Pouvoirs :

- Christian LOUSSOUARN à Éric JOUSSEAUME
- Ronan KERVAREC à Michel BUREL
- Le Préfet coordonnateur du bassin Loire-Bretagne au Préfet du Finistère représenté par Chistine Marc (DDTM-MISEN)

Personnes invitées :

- Thomas PICHERAL (OUESCO)

Ordre du jour :

- Présentation du bilan du contrat territorial de l'Ouest-Cornouaille 2020-2022
- Examen du projet de contrat territorial de l'Ouest-Cornouaille 2023-2025
- Examen du projet de modification n°6 du PLU de la commune de Plouhinec
- Questions diverses

Pièces jointes :

- Diaporama de la réunion
- Avis n°072022 portant sur le contrat territorial 2023-2025 de l'Ouest-Cornouaille
- Avis n°082022 portant sur la modification n°6 du Plan Local d'Urbanisme de Plouhinec

Objet des discussions :

Après avoir accueilli les participants, Monsieur Éric Jousseau, Président de la CLE du SAGE Ouest-Cornouaille :

- procède à l'appel des membres de la CLE et précise que l'ordre du jour ne nécessite pas l'obtention du quorum,
- fait adopter le compte rendu de la séance du 10 octobre 2022,
- présente l'ordre du jour.

BILAN DU CONTRAT TERRITORIAL DE L'OUEST-CORNOUAILLE 2020-2022

Thomas Picheral présente le diaporama joint.

Le premier contrat territorial de l'Ouest-Cornouaille a permis :

- d'animer le Projet Agro-Environnemental et Climatique (PAEC) de l'Ouest-Cornouaille et de poursuivre l'animation agro-environnementale sur la zone d'actions prioritaires « nitrates »,
- de réaliser une étude sur le transfert du phosphore sur la zone d'actions prioritaires « phosphore »,
- d'expérimenter les techniques de paillage sur culture de tulipes sur la zone d'actions prioritaires « pesticides »,
- de réaliser les premiers travaux de restauration des milieux aquatiques. La vidéo sur la « [Renaturation de la rivière de Pont-l'Abbé](#) » est présentée aux membres de la CLE. La vidéo « [Suppression de l'étang de Kerlever](#) » avait été présentée lors de la séance du 14 mars 2022.
- La labélisation Ramsar du site naturel de la baie d'Audierne.
- La réalisation des profils de vulnérabilité des zones conchylicoles de l'estuaire de la rivière de Pont-l'Abbé, de l'estuaire du Goyen, de la baie d'Audierne et de la zone de Toul Ar Ster. La vidéo « [Ensemble, préservons la qualité des eaux littorales !](#) » est présentée aux membres de la CLE.

Observations des membres de la CLE :

1. *Philippe Stephan demande des précisions sur le projet de création d'un atelier de découpe / transformation / conditionnement de viande haut de gamme, porté par l'association ADAPOC.*
2. *Gilles Sergent explique que le territoire du Cap Sizun est concerné par deux SAGE : le SAGE Ouest-Cornouaille et le SAGE de la baie de Douarnenez et s'interroge sur ce découpage historique.*

Les éléments de réponse apportés sont les suivants :

1. *Gilles Sergent indique que la création d'un atelier de découpe de viande sur le site de l'ancien abattoir de Pont-Croix n'est pas d'actualité. Une partie du site est actuellement occupée par un brasseur de bière. La Communauté de communes Cap Sizun – Pointe du Raz a mandaté un bureau d'étude pour préciser la destination des bâtiments.*
2. *Thomas Picheral rappelle que les périmètres des SAGE sont fondés sur des territoires hydrographiques. Le périmètre du SAGE de la baie de Douarnenez inclut l'ensemble des petits bassins côtiers qui alimentent la baie de Douarnenez.*

PROJET DE CONTRAT TERRITORIAL DE L'OUEST-CORNOUAILLE 2023-2025

Éric Jousseaume explique que, compte tenu du bilan du contrat territorial 2020-2022, de l'évolution de l'état des masses d'eau et de l'émergence de nouveaux enjeux, le contrat territorial 2023-2025 actualise les orientations du projet de territoire pour l'eau pour améliorer la qualité des eaux et restaurer les milieux aquatiques.

Thomas Picheral présente le diaporama joint.

Le second contrat territorial prévoit :

- La réorientation du projet agro-environnemental en renforçant la territorialisation des actions :
 - . Elaboration et animation d'un plan de lutte contre les pollutions diffuses sur les aires d'alimentation des captages d'eau potable prioritaires et sensibles.
 - . Réalisation d'un suivi de l'azote à haute résolution spatiale sur les bassins situés en amont de l'estuaire de la rivière de Pont-l'Abbé.
 - . Elaboration d'une stratégie bocagère et déploiement du dispositif Breizh bocage en amont de la retenue du Moulin Neuf.
 - . Réalisation de diagnostics bactériologiques sur les exploitations agricoles des bassins ciblés par les profils de vulnérabilité conchyicole.
 - . Réalisation d'une étude sur les mécanismes de transfert des pesticides sur le bassin de Penmarch ou de la Torche.
- La poursuite des travaux de restauration des milieux aquatiques, entre autres : la refonte de la passe à poissons du barrage du Moulin Neuf et la renaturation du ruisseau de Saint-Jean, ...
- La réalisation d'études pour la restauration de la continuité écologique du ruisseau de Trunvel et de la Virgule.
- La poursuite du suivi de la qualité de l'eau.
- La poursuite et si possible le renforcement des opérations de communication et de sensibilisation.

Le coût prévisionnel total du contrat s'élève à 1 999 300 euros pour la période 2023-2025.

Observations des membres de la CLE :

1. *Philippe Stephan s'interroge sur la possibilité de valoriser la terre issue des dérasements des routes de la Communauté de communes du Haut Pays Bigouden pour construire les talus « Breizh-Bocage » sur les bassins versants de la rivière de Pont-l'Abbé et du ruisseau de Lanvern.*

2. *Philippe Stephan observe que tous les captages destinés à l'alimentation en eau potable ne sont pas intégrés à la démarche de lutte contre les pollutions diffuses et demande des précisions sur l'évolution des seuils de qualité pour les métabolites de pesticide.*
3. *Gilles Sergent s'interroge sur l'efficacité des plantations d'arbres sur les périmètres de protection de captage.*

Les éléments de réponse apportés sont les suivants :

1. *Éric Jousseaume s'engage à étudier la faisabilité de l'utilisation de ces matériaux dans le cadre de l'élaboration de la stratégie bocagère. La question du surcout lié à la logistique et à la qualité des matériaux sera déterminante.*
2. *Michel Burel explique que la démarche cible les captages prioritaires listés à la disposition 6C-1 du SDAGE Loire-Bretagne. A la demande de la communauté de communes du Haut Pays Bigouden, compte tenu de sa vulnérabilité, le captage sensible de Saint Ronan a également été intégré au protocole. Sur le sujet des métabolites de pesticides, Jean-Paul Cozien déplore un déficit de connaissance scientifique sur les processus de dégradations chimiques des molécules.*
3. *Michel Burel indique qu'il aurait été bénéfique de laisser les terres se reposer avant de réaliser les plantations. Christine Marcs explique que sur les aires d'alimentation de captage, les diagnostics territoriaux des pressions actuellement en cours permettront d'orienter les actions à mettre en place. Éric Jousseaume rappelle la dimension stratégique des captages prioritaires et sensibles pour le développement de l'Ouest-Cornouaille et précise que nous avons une obligation de résultats.*

Compte tenu des éléments présentés et en soutien à la dynamique engagée sur la période 2020-2022, la CLE du SAGE Ouest-Cornouaille émet un avis favorable sur le contrat territorial de l'Ouest-Cornouaille 2023-2025.

PROJET DE MODIFICATION N°6 DU PLU DE LA COMMUNE DE PLOUHINEC

Éric Jousseaume explique que la modification n°6 du PLU de Plouhinec porte, entre autres, sur la requalification du site de l'ancien lycée maritime Jean Moulin :

- Création d'une nouvelle zone Uip (secteur à vocation d'activités économiques, notamment liées au port) sur des terrains actuellement en zone Uhb (secteur urbain dense, en continu ou discontinu) pour permettre le déplacement de l'activité de rénovation / réparation de bateaux actuellement située à Audierne.
- Modification du zonage Uhb sur une partie du site (0.3 ha parcelle n°YW12) au profit d'une zone naturelle N.
- Création d'un nouvel emplacement réservé, afin d'élargir la voie d'accès à la zone Uip.

Thomas Picheral présente un tableau d'analyses de la compatibilité de la modification du PLU de Plouhinec avec le SAGE Ouest-Cornouaille.

Éric Jousseaume présente le projet d'avis transmis aux membres de la CLE.

La CLE du SAGE Ouest-Cornouaille, décide, de donner un avis favorable au projet de requalification du site de l'ancien lycée maritime Jean Moulin, sous réserve de la mise en comptabilité du projet avec les articles 2 et 3 du règlement du SAGE.

La CLE préconise :

- de rappeler l'article 2 du règlement du SAGE dans le règlement écrit applicable à la zone Uip : « Les rejets directs, dans les milieux aquatiques ou dans le réseau d'assainissement d'eaux pluviales, des effluents souillés issus des activités des chantiers navals et des ports à sec, sont interdits ».
- de maintenir les fonctionnalités des zones humides existantes.

QUESTIONS DIVERSES

Christine Marc indique que la Mission Inter-Service Eau et Nature (MISEN) a engagé l'élaboration du nouveau PAOT (Plan d'Action Opérationnel Territorialisé). Ce plan d'actions obligatoire décline, au niveau départemental, le programme de mesures du SDAGE et constitue la feuille de route de la MISEN pour la réalisation des actions identifiées comme nécessaire à la préservation ou à la restauration des masses d'eau. La CLE du SAGE Ouest-Cornouaille sera appelée à rendre un avis sur le document au cours du mois de mars 2023.

Observations des membres de la CLE :

1. *Philippe Stephan s'interroge sur le financement des actions de gestion des eaux pluviales.*

Les éléments de réponse apportés sont les suivants :

1. *Éric Jousseume explique que la gestion intégrée de l'eau pluviale se situe à l'interface du petit et du grand cycle de l'eau et apporte des éléments de réponses aux enjeux de la gestion qualitative et quantitative. Jean Paul Cozien regrette que l'eau pluviale soit encore trop souvent oubliée du champ d'action des politiques publiques.*

La séance est levée par Monsieur le Président à 16h20.

Fait à Tréguennec,
le 22 décembre 2022.

Éric JOUSSEAUME
Président de la CLE du SAGE Ouest-Cornouaille

